

## GUIDE DE PRESCRIPTION DES OPIACÉS AUTORISÉ AU CISSS de Lanaudière

### Règles ou conduites :

- L'intervalle d'administration doit être fixe. Par conséquent, l'intervalle d'administration sera modifié en considérant le plus petit intervalle prescrit.
  - Explication : la pharmacie inscrit uniquement le plus petit intervalle qui est autorisé.
  - Exemple : Morphine 5 mg PO aux 4-6 h PRN → sera inscrit au FADM Morphine 5 mg PO aux 4 h PRN
  
- Une nouvelle ordonnance annule les ordonnances antérieures pour la même indication, à moins de spécification contraire. Par conséquent, la pharmacie cessera les ordonnances antérieures d'opiacés pour la même indication.
  - Exemple : Morphine 5 mg PO q4h PRN au dossier. Nouvelle prescription d'Hydromorphone 1 mg PO q4h PRN (aucune mention que morphine cessée). La pharmacie inscrira l'hydromorphone au profil, cessera la morphine et enverra une note à l'unité.
  
- Lorsqu'une voie parentérale est prescrite en plus de la voie orale (ex : si per os impossible), les doses doivent être équianalgésiques. Par conséquent, les doses d'opiacés pour les voies SC/IM ou IV doivent être modifiées de façon à ce qu'elles soient équivalentes à la dose per os.  
NB : équivalence SC/IM/IV = 50 % de la dose orale.
  - Exemple : Morphine 5 mg PO/SC sera modifiée pour Morphine 5 mg PO ou 2,5 mg SC.
  
- L'écart entre les doses permises ne doit pas dépasser 50 % de la dose minimum. Toutefois, si la dose minimum de l'intervalle est inférieure aux doses suivantes, la dose maximale peut dépasser 50 %, mais ne peut pas être plus du double de la dose minimum :
  - Hydromorphone 1 mg injectable ou 2 mg PO
  - Morphine 5 mg injectable ou 10 mg PO
  - Oxycodone 5 mg PO
  - Fentanyl 50 mcg injectable
  - Codéine 60 mg injectable ou 100 mg PO
  - Exemples :
    - Hydromorphone 2-4-6 mg PO ou 1-2-4 mg SC. Le maximum qui serait autorisé serait 2-3 mg PO, ou 1-1,5 mg SC, puisque dépasse 50% d'écart.
    - Hydromorphone 1 à 2 mg PO : aucun ajustement car plus petite dose inférieure à 2 mg. Une dose de 2 à 4 mg serait ajustée à 2 à 3 mg

- Morphine 2,5 à 5 mg SC : aucun ajustement car plus petite dose inférieure à 5 mg et ne dépasse pas le double de la dose. Une dose de 5 à 10 mg SC serait ajustée à 5 à 7,5 mg.
  - Morphine 10 à 20 mg PO : ajusté pour 10 à 15 mg car dépasse le 50% d'écart.
  - Oxycodone 2,5 à 10 mg PO : dose minimale OK, mais dépasse le double de la dose. Serait remplacé par 2,5 à 5 mg.
  - Fentanyl 50 à 100 mcg : remplacé par 50 à 75 mcg car dépasse 50%.
- L'intervalle d'administration doit être précisé. En son absence, l'intervalle d'administration habituel aux 4 heures sera saisi par la pharmacie sauf pour le fentanyl injectable qui s'administre aux heures. Ceci ne s'applique pas pour les narcotiques à longue action.
- L'utilisation concomitante de 2 prescriptions d'entre-doses n'est pas autorisée.
- Explication : risque d'erreur augmenté en lien avec l'agent, la dose et l'intervalle qui diffère.
  - Exemple : 5 mg PO q 6 h PRN ET 2,5 mg PO q 2 h PRN. Il sera alors suggéré de mettre une dose régulière et une entre-dose, ou simplement une seule entre-dose.

#### Recommandations :

- Un maximum de 2 agents différents actifs devrait se retrouver au dossier pharmacologique.
- Explication : ne pas prescrire la morphine et l'hydromorphone sur le même protocole. On devrait retrouver au maximum un médicament régulier ainsi qu'un PRN.
  - Exception : lors d'utilisation de la méthadone, 3 agents peuvent être utilisés.
- En centre d'hébergement de soins de longue durée : éviter le plus possible les écarts de dose (ex : morphine 5 à 7,5 mg PO q 4 h PRN). Lorsque la douleur est chronique, les écarts devraient être évités.
- Exception : lors d'épisode aigu de douleur, ex : après une chute.
- L'entre-dose ne dépasse généralement pas 50% de la dose administrée aux 4 heures.
- Exemple : Hydromorph Contin 12 mg PO BID (correspond à 4 mg q 4 h), la dose maximale en entre-dose serait 50% de 4 mg, donc 2 mg.